

<p style="text-align: center;">FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN QUOTA PONCTUEL D'HYDROCARBURE DETAXE</p>

NAVIRE : _____

SOCIETE : _____

Pour une demande d'attribution de carburant et d'huiles détaxés ponctuelle (dérogations)

Le présent formulaire dûment complété sera accompagné des pièces requises :

- Kbis de moins de 3 mois
- Arrêté(s) de dérogation
- Permis de navigation
- Factures des pétroliers précisant les quantités livrées sur un an
- Copie du journal de bord "machine" consignait les informations liées à la consommation du navire (nombre d'heures de marche du navire, vitesse, consommation, etc ...)

D.P.A.M	ARMATEUR
Date réception :	Date :
Cachet :	Signature :

I. - LA SOCIETE

Dénomination ou raison sociale :
Nom du gérant :
Boîte postale (n° et ville) :
Numéro(s) de téléphone :
Numéro de fax :
Adresse E-mail :

II. - LE NAVIRE

. Moteurs principaux (MP)

				TOTAL
Type				-
Marque				-
Année				-
Nombre				
Puissance (en CV)				
Puissance (en KW)				

. Groupes électrogènes (GE)

				TOTAL
Type				-
Marque				-
Année				-
Nombre				
Puissance (en CV)				
Puissance (en KW)				

. Capacité en soute du carburant de bord : Litres

. Vitesse maximale du navire : Nœuds

. Consommation en vitesse maximale : Litres/heure

. Vitesse de croisière du navire : Nœuds

. Consommation en vitesse de croisière : Litres/heure

N.B : S'agissant des vitesses et consommations, joindre les données constructeurs

III - PERIPLE

Périple :

.....

.....

.....

TABLEAU DES DISTANCES ET DUREES

île de Départ	Destination	Distance (mille nautique)	Durée de traversée
1	2	NM hmn
2	3	NM hmn
3	4	NM hmn
4	5	NM hmn
5	6	NM hmn
6	7	NM hmn
7	8	NM hmn
8	9	NM hmn
9	10	NM hmn
10	11	NM hmn
11	12	NM hmn
12	13	NM hmn
13	14	NM hmn
14	15	NM hmn
15	16	NM hmn
16	17	NM hmn
17	18	NM hmn
18	19	NM hmn
19	20	NM hmn
20	21	NM hmn
21	22	NM hmn
22	23	NM hmn
23	24	NM hmn
24	25	NM hmn
25	26	NM hmn
26	27	NM hmn
27	28	NM hmn
28	29	NM hmn
29	30	NM hmn
	Total	 hmn

Durée totale du péripleheures
Distance totale du périple milles nautiques
Nombre de rotations:	

IV. - QUOTA SOLLICITE :

DETAIL DE LA CONSOMMATION DE CARBURANT

Distance du périple (en mille nautique)		a
Vitesse de croisière (en nœuds)		b
Durée du périple (en heures)		$c = a / b$
Consommation des moteurs par heure (litres/h) *		d
Consommation pour une rotation (en litres)		$e = c * d$
Nombre de rotations		f
SOUS-TOTAL (en litres)		$g = e * f$
Marge de sécurité		h
TOTAL (en litres)		$i = g + h$

* Joindre les justificatifs

QUOTA SOLLICITE :

Quota de Gazole détaxé sollicité	Litres
Quota d'huiles lubrifiantes détaxées sollicité	Litres

REGLEMENTATION

L'article 5 des délibérations n° 90-86 AT du 30 août 1990 et n° 90-115 AT du 13 décembre 1990 précise que les bénéficiaires de l'exonération sont soumis à la tenue d'un **journal de bord spécifique** et doivent déclarer les quantités de carburant consommées par rotation auprès du service des douanes et des droits indirects.

L'article 6 des délibérations n° 90-86 AT du 30 août 1990 et n° 90-115 AT du 13 décembre 1990 précise que le non-respect des obligations prévues dans l'article 5 par l'exploitant du navire concerné entraîne, sauf en cas de force majeure dûment constatée par arrêté pris en conseil des ministres, le retrait immédiat de tout ou partie des avantages acquis, sans préjudice s'il a lieu, des pénalités prononcées en application du code des douanes.

L'article 5 des arrêtés n° 1065/CM du 5 octobre 1990 et n° 672/CM du 4 août 1993 précise que le journal de bord spécifique doit indiquer :

- la quantité d'hydrocarbures reçue en soute et la date de chargement ;
- la quantité d'huiles lubrifiantes reçue et la date de chargement ;
- le nombre de voyages ;
- la quantité d'hydrocarbures et d'huiles lubrifiantes commercialisées ;
- la quantité d'hydrocarbure et d'huiles lubrifiantes consommées ;
- le nombre de milles parcourus ;
- la durée de fonctionnement des moteurs.

Ce journal de bord doit être présenté à toute demande du service des douanes et des droits indirectes ou/et de la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes (ex service territorial des transports maritimes interinsulaires)